



SYNDICAT
DU PERSONEL DE L'UIT

Le 15 Juin 2021

SYND.AG.ORD.2020-5

Actions futures du Syndicat

Le Comité :

1. Continuera le suivi de la nouvelle assurance santé « de base » UNSMIS et veillera à ce que l'assurance complémentaire MSPINT soit adaptée au mieux des intérêts des membres du Syndicat. Notamment un suivi de la réserve de stabilité sur une période à 3 ans sera nécessaire dans le but de pouvoir continuer à subventionner le contrat MSPint santé à long terme.
2. Continuera sa collaboration avec le Conseil du Personnel de l'UIT dans les dossiers concernant l'ensemble des fonctionnaires de l'Union, dans le but d'assurer des conditions de services, indemnités et bénéfices justes et égales pour tous.
3. Continuera de travailler pour aboutir à la reconnaissance pleine et entière du Syndicat.
4. Participera au l'assemblée générale de la CCISUA 2021 et à son mid-term meeting ainsi que continuera à travailler avec les représentations du personnel des autres organisations du système commun des Nations Unies. Participera à la CAPOI et à toute réunion inter-organisation du système commun des Nations Unies.
5. Organisera l'élection des membres du Comité du Syndicat pour la mandature 2022-2023 courant novembre/décembre 2021.
6. Continuera de veiller à l'équilibre des contrats d'assurance complémentaire Santé, Incapacité de travail, Europe Assistance et évolution des prestations.
7. Mènera une étude pour que soit adoptée lors de la prochaine assemblée un principe de cotisation adaptée pour les membres du Syndicat affectés dans les duty station du groupe II, soit sous forme de pourcentage du salaire local soit sous forme de forfait mensuel.
8. Veillera au maintien de la qualité de notre contrat juridique pour une défense de qualité de nos membres.